



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 JANVIER 2023 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Bruno MORIN
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 décembre 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, une note de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2023

Exécutoire le : 10 JAN. 2023

Publiée le : 10 JAN. 2023

Visée le : 10 JAN. 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°22055 : Accord-cadre à bon de commande relatif aux procédures d'évolution des PLUi – Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé d'engager une procédure d'accord cadre à bons de commande afin de confier à plusieurs prestataires, pour une durée de 12 mois, reconductible trois fois, la réalisation des procédures d'évolution des trois PLUi de Grand Lac. L'accord cadre est découpé en trois lots correspondant aux trois territoires géographiques et aux trois documents d'urbanisme : le PLUi de l'Ex-CALB, le PLUi de Chautagne et le PLUi de l'Albanais Savoyard.

Chacun des lots comprend, sous forme de bon de commande, la totalité des procédures d'évolutions que pourraient subir les PLUi pour les 4 années à venir. Le format bon de commande permet d'ajuster en fonction des besoins et des volontés politiques les procédures nécessaires à la vie des PLUi et aux nécessités de chacun des territoires.

Cette consultation, sous forme d'accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 300 000 € HT sur la durée du contrat soit 360 000 € TTC (TVA 10%), a été passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Le lot 1 a été estimé pour un montant maximum de 150 000 € HT, le lot 2 pour un montant maximum de 70 000 € HT, et le lot 3 pour un montant maximum de 80 000 € HT.

L'allotissement du marché en 3 est un choix pour répondre aux critères géographiques des documents d'urbanisme mais aussi pour avoir des prestataires différents sur chaque territoire.

Le lot 1 concerne les procédures d'évolutions du territoire de l'Ex CALB,
le lot 2 concerne les procédures d'évolutions du territoire de l'Albanais Savoyard,
le lot 3 concerne les procédures de Chautagne.

La date de remise des offres était fixée au 21 novembre 2022 à 12h00. Un seul candidat a remis une offre pour le lot 1 : Verdi. Aucun candidat n'a remis d'offre pour le lot 2 : Ce lot est donc classé infructueux. Trois candidats ont remis une offre pour le lot 3 : Terre d'urbanisme, EPODE et Actipolis.R

Monsieur le Président rappelle les critères d'analyse des offres : 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix, sur la base d'un devis d'aide au dépouillement représentatif des missions susceptibles d'être commandées sur la durée de l'accord cadre.

S'agissant du lot 1 :

Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 13 décembre 2022, il est proposé pour le lot 1 de retenir l'offre de la société VERDI. Le montant de prestation estimée sur la base du devis d'aide au dépouillement est de 176 800.00 € HT.

Pour ce lot le montant maximum estimé était de 150 000 € HT, le dépassement de l'offre s'explique de plusieurs façons : l'importance du nombre de mission augmente considérablement la marge d'erreurs, et certaines des missions sont difficilement estimables par le service car jamais réalisées auparavant.

Les missions comprendront principalement des évaluations environnementales. Il est très difficile d'estimer ce travail compte tenu de l'importance et de la variation dont il peut faire preuve en fonction de la procédure d'évolution. La fluctuation des montants de cette mission explique principalement l'écart de prix entre estimation et offre du prestataire. L'offre paraît toutefois plus que pertinente compte tenu de toutes les prestations chiffrées.

S'agissant du lot 2 :

Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 13 décembre 2022 il est proposé de déclarer le lot 2 infructueux du fait de l'absence d'offre sur ce lot.

S'agissant du lot 3 :

Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 13 décembre 2022 il est proposé pour le lot 3 de retenir l'offre de la société TERRE D'URBANISME. Le montant de la prestation, estimé sur la base du devis d'aide au dépouillement, est de 80 100.00 € HT.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits pour l'exercice 2023 sont inscrits au budget urbanisme planification PLUi Modification n°230154-07.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché des procédures d'évolutions des PLUi à la société VERDI pour le lot 1 et TERRE D'URBANISME pour le lot 3,
- DECLARE le lot 2 infructueux,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 22055 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 janvier 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 27 |
| - Présents et représentés : 29 |
| - Votants : 29 |
| - Pour : 29 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.22055 : Accord-cadre à bon de commande relatif aux procédures d'évolution des PLUi - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/01/2023

Numéro de l'acte : d4396 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230103-d4396-DE

Date de décision : 03/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)